



ADDITIF N°1

REGLEMENT INTERIEUR COMB TENNIS

RESERVER SON COURT AU COMB TENNIS

1. PAR INTERNET sur ADSL TENNIS

Si vous êtes membre du COMB TENNIS, vous devez être à jour de votre cotisation pour la saison en cours et en possession de vos identifiant et mot de passe.

Vous pouvez accéder à la réservation ADSL Tennis :

Depuis n'importe quel ordinateur via le site internet du club : www.combtennis.fr

Sur la borne installée dans le Club House

Si vous n'êtes pas membre du COMB TENNIS, la réservation de courts n'est pas possible.

2. PAR TÉLÉPHONE

En appelant le club au 01.47.35.53.95 aux horaires d'ouverture de l'accueil.

RECOMMANDATIONS

1. IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE :

Votre identifiant et votre mot de passe sont tous les deux personnels et confidentiels. Ils ne doivent pas être communiqués à un autre adhérent. En effet, pour réserver avec un partenaire, vous n'aurez pas besoin de connaître son identifiant et son mot de passe.

2. ATTRIBUTION DES COURTS :

En réservant votre terrain, vous allez choisir le court et l'heure de votre partie.

Afin d'optimiser le planning des réservations, le personnel d'accueil pourra modifier le numéro du court sur lequel vous jouerez. Un message téléphonique est envoyé en cas de modification. Il est conseillé de se présenter à l'accueil pendant les horaires d'ouverture avec vos partenaires, afin de vérifier le numéro du court qui vous est attribué.

PRINCIPALES RÈGLES DE RÉSERVATION

Réservations possibles au maximum 7 jours à l'avance sur l'ensemble des courts

Vous pouvez avoir deux réservations d'une heure (deux adhérents par heure) sur le planning. Vous pourrez à nouveau réserver dès la fin de votre partie.

TEMPS DE JEU :

- Avant 18H: 2 heures en simple ou en double
- Le soir après 18H en semaine: 1 heure en simple et en double

DIFFERENTS TYPES DE RESERVATIONS

1. Réservation classique :

Je connais mon partenaire (simple) ou mes partenaires (double) quand je réserve. J'indique leurs noms sur la réservation.

2. Réservation incomplète :

Je m'inscris seul pour un simple (avec au moins un autre membre pour un double) et je complèterai moi-même la réservation dès que j'aurai trouvé mon (mes) partenaire(s). Attention : toute réservation incomplète s'annulera automatiquement 48 heures avant l'heure de jeu choisie. De ce fait, aucune réservation incomplète ne peut être créée pour un délai inférieur à 48 heures. Ex : le lundi à 15h, je ne peux pas faire de réservation incomplète avant le mercredi 15h. Si je réserve pour vendredi 10h, ma réservation sautera automatiquement si je n'ai pas indiqué le nom de mon partenaire avant le mercredi 10h.

3- Réservation en recherche de partenaire :

Je m'inscris seul pour un simple (avec au moins un autre membre pour un double). Un autre membre du club pourra compléter ma réservation que je validerai si j'accepte sa proposition. Pour une information précise sur la recherche de partenaire, cliquez sur l'onglet : Recherche de Partenaire sur le site.

4- Réservation avec un ou des invités :

Vous devez appeler l'accueil pour créditer votre compte invités. Vous pouvez ensuite effectuer la réservation sur ADSL ou en appelant l'accueil.

5- Réservation Entraînement Joueur Equipe H1-F1 :

Les joueurs classés négatifs peuvent réserver un créneau de 2 heures :

Tous les jours de la semaine avant 16H00 et le mercredi avant 12H00.

Pas de réservation possible le weekend.

La réservation est à faire exclusivement par téléphone auprès de l'accueil.

ACCES AUX COURTS

Pour toute réservation, modification de réservation, annulation de réservation, un mail est envoyé aux joueurs concernés. Toute réservation ne pouvant être honorée, doit être annulée impérativement le plus tôt possible afin d'en faire profiter d'autres adhérents. L'annulation doit rester exceptionnelle.

Les personnes présentes sur le court doivent être celles indiquées sur le site.

L'utilisation d'un prête-nom est formellement interdite.

Toute personne dont le nom est utilisé à son insu doit en avertir l'accueil.

L'utilisation d'un seau de balles est réservée exclusivement aux enseignements ou un parent avec son enfant.

Les salariés et dirigeants de la section Tennis sont autorisés à vérifier les réservations et présences sur le court.

Tout abus entraînera l'interdiction de réserver pour une durée d'un mois, puis une interdiction définitive en cas de récidive.